

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Par Christian ARCHAMBEAU

Directeur exécutif de l'EUIPO

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) est la plus grande des agences décentralisées de l'Union européenne (UE). Elle exerce de larges responsabilités dans le domaine considéré. Basée à Alicante, en Espagne, l'Agence est chargée de la gestion des marques et des dessins ou modèles dans l'UE, ainsi que de la coopération, de la recherche, de la communication et de certains aspects de l'application des droits de propriété intellectuelle de tous types. Le prochain plan stratégique de l'EUIPO comprendra des mesures renforcées afin de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) de l'UE. Cet article décrit les origines et la croissance de l'Agence, ainsi que les initiatives mises en place dans l'urgence en réponse aux dommages économiques causés par la pandémie de Covid-19.

Les principales activités de l'Office

Dans une économie moderne, une place importante est donnée aux droits de la propriété intellectuelle, qui vont jouer un rôle essentiel dans la reprise d'une croissance économique mondiale touchée de plein fouet par les mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19.

Comme son nom l'indique, la propriété intellectuelle (PI) fait référence aux créations de l'esprit. Dans le monde des affaires, les droits de propriété intellectuelle sont souvent utilisés de manière combinée. Une combinaison de marques, de dessins et de brevets est le plus souvent utilisée afin de protéger l'investissement qui a été effectué en termes de temps et d'efforts.

La validité des droits de propriété intellectuelle est normalement reconnue et protégée par une juridiction spécifique, pour une période déterminée. En vue de soutenir le bon fonctionnement du marché intérieur, les législateurs européens ont décidé qu'il était essentiel qu'en plus des droits de la propriété intellectuelle accessibles dans les différents États membres pris individuellement ou dans les régions, l'UE se dote de nouveaux droits valables dans toute l'Union.

Lorsque l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a été créé il y a un peu plus de vingt-cinq ans dans la ville espagnole d'Alicante, sa première mission a donc été d'établir un registre des marques de l'Union européenne (MUE), puis des dessins ou modèles communautaires (DMC) enregistrés, créant ainsi un système à deux niveaux : d'une part, le droit national et, d'autre part, le droit communautaire.

Les brevets, qui protègent les inventions, représentent un autre droit de la PI, qui est le plus utilisé par les entre-

prises. L'EUIPO n'enregistre pas les brevets, étant donné que cette responsabilité incombe aux offices de la propriété intellectuelle des États membres de l'UE (OPI des États membres), ainsi qu'à l'Office européen des brevets (OEB).

Bien que les marques et les dessins ou modèles de l'UE connaissent un réel succès auprès des entreprises, aussi bien grandes que petites, la majorité des marques et des dessins ou modèles enregistrés demeurent des titres nationaux ou régionaux, comme le démontre la Figure 1 de la page suivante.

Grâce au succès des droits communautaires et aux recettes engendrées, l'Office est financièrement autonome. L'EUIPO est devenu la plus grande agence décentralisée de l'UE, avec mille cent employés statutaires européens, auxquels s'ajoutent des contractants externes, et apporte une contribution économique substantielle à la région espagnole de Valence, et plus particulièrement à la ville d'Alicante.

En 2019, l'Office a reçu un peu plus de cent soixante mille demandes de marques de l'UE, ce qui représente la majorité de sa charge de travail et une augmentation de 5,15 % par rapport à l'année précédente. Au titre de cette même année, l'Office a également dépassé les deux millions d'enregistrements dans le Registre des marques, alors que la demande des dessins et modèles communautaires s'est maintenue à un peu plus de cent onze mille.

Parmi les principaux pays déposants de marques de l'UE, la Chine figure en première position, suivie de l'Allemagne et des États-Unis. Les entreprises françaises ont déposé un peu moins de neuf mille MUE l'année dernière, ce qui fait de la France le septième pays ayant déposé le plus de demandes.

TRADE MARK FILINGS IN THE EU

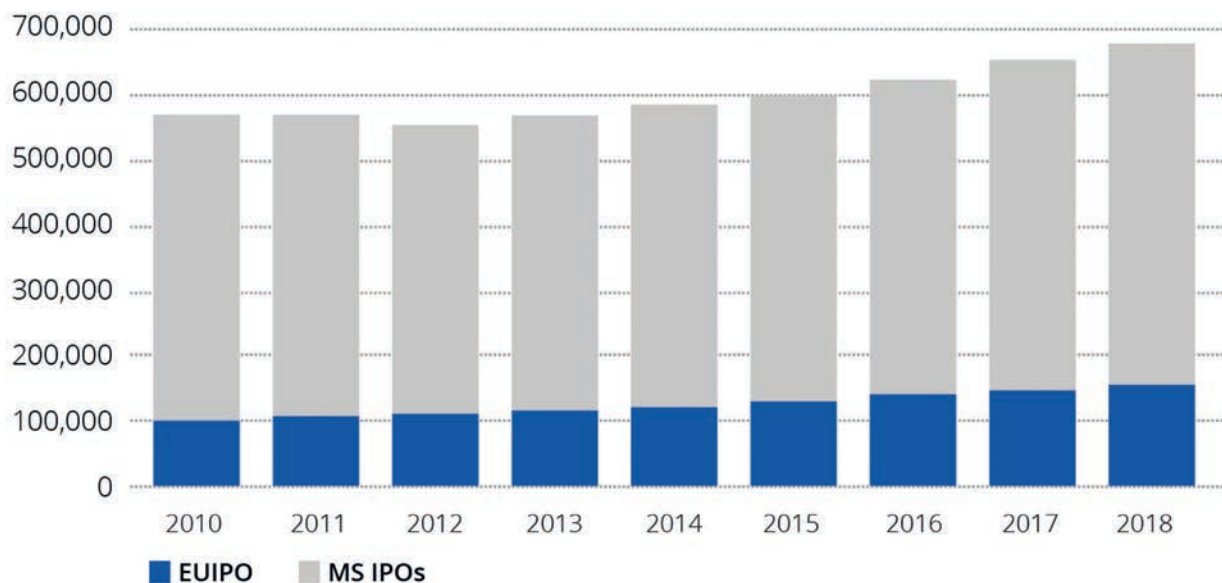


Figure 1 – Source : EUIPO.

Même si l'EUIPO reçoit des demandes d'enregistrement venant quasiment du monde entier, les demandes de marques de l'UE proviennent en majorité de l'Europe.

En 2020, l'impact de la pandémie liée au Covid-19 a entraîné une première chute de demandes de MUE en Europe et aux États-Unis, qui s'est même traduite dans certains cas par une baisse de 40 %. Bien que la demande ait commencé à se redresser entre mai et juin, la situation reste néanmoins volatile.

Toutefois, un examen plus approfondi sur l'origine et l'évolution des dépôts de marques de l'UE au cours de la décennie précédente nous en dit long sur la façon dont le monde était déjà en train de changer. Durant cette période, la part des dépôts provenant de l'UE est passée de 71 %

à environ 65 %, tandis que la Chine, après des débuts modestes, grimpait au troisième rang. Dans les premiers mois de 2020, en raison des hauts et des bas provoqués par la crise actuelle, la Chine a dépassé les États-Unis pour se placer en deuxième position, après l'Allemagne. La croissance soutenue des demandes en provenance de la Chine (150 % depuis juin 2020) ont permis à cette dernière de prendre la première place début septembre 2020.

Depuis 2011, le mandat de l'EUIPO a été progressivement étendu avec l'ajout de la coopération en matière de droits de propriété intellectuelle et le transfert en son sein de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (l'Observatoire) en 2012.

EU TRADE MARK FILINGS 2019 BY COUNTRY (TOP 10)

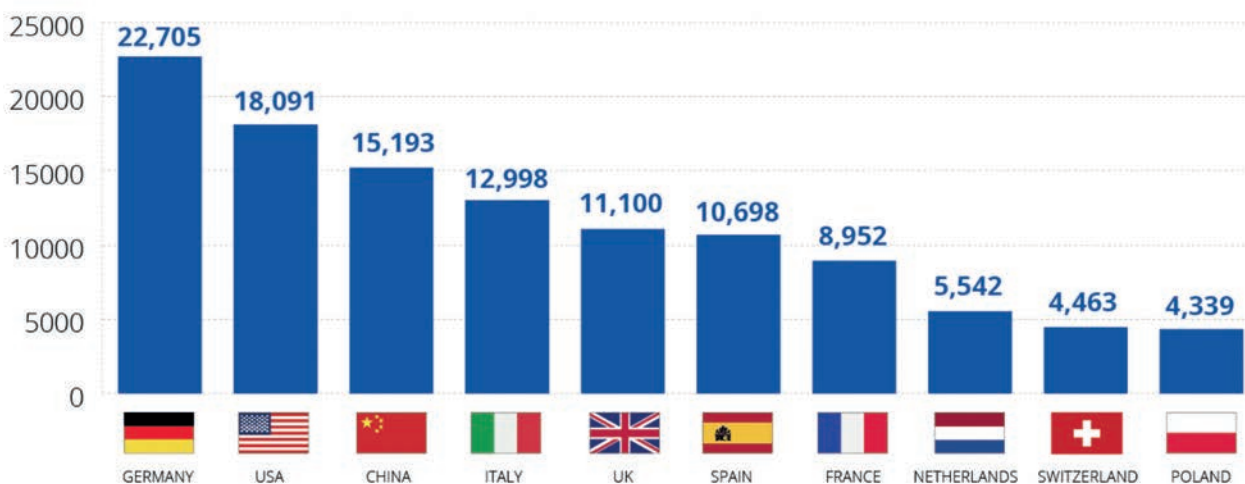


Figure 2 – Source : EUIPO.

Le partenariat, la convergence et la transformation numérique partagée ont été au cœur des projets de coopération de l'EUIPO.

À travers le réseau de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (à savoir l'EUIPN), l'Office a investi, depuis 2010, près de 100 millions d'euros dans les offices de la propriété intellectuelle des États membres afin qu'ils puissent renforcer leurs services et composer avec l'Office un paysage paneuropéen, cohérent et harmonisé de la propriété intellectuelle. Cela a permis de mettre en place des outils partagés et des pratiques communes au profit des utilisateurs, rendant les droits de propriété intellectuelle plus accessibles et faciles d'utilisation.

Les entreprises ont, par exemple, désormais accès à des outils de dépôt en ligne qui simplifient la procédure de demande de droits de propriété intellectuelle, que ce soit auprès d'un OPI d'un État membre ou de l'EUIPO. Dans l'Union européenne, plus de 80 % des marques sont dorénavant déposées par voie électronique à l'aide d'outils créés au sein de l'EUIPN.

Avec l'arrivée de l'Observatoire, de nouvelles responsabilités ont été attribuées à l'EUIPO en matière de recherche et de communication, ainsi que sur certains aspects relatifs au respect des droits de propriété intellectuelle. Grâce aux travaux de recherche développés par l'Office, plus précisément par l'intermédiaire de l'Observatoire, nous savons désormais que les entreprises qui utilisent intensivement les droits de propriété intellectuelle – principalement les marques, les dessins et les brevets, mais aussi les indications géographiques et autres droits – sont responsables d'une part importante des emplois et de la croissance de l'UE.

Plus précisément, une étude économique publiée en collaboration avec l'OEB en 2019 fait remarquer que sur une période de trois ans, la contribution au PIB des industries qui utilisent intensivement les droits de propriété intellectuelle a augmenté jusqu'à 45 %, soit 6 600 milliards d'euros. Ces entreprises sont plus compétitives et sont créatrices d'emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés. Directement ou indirectement, elles représentent plus de 39 % de l'emploi et 96 % des exportations de l'UE.

Toutefois, pour que les droits de propriété intellectuelle fonctionnent correctement, une collaboration avec les autorités répressives est également nécessaire, car, comme le démontrent d'autres études réalisées par l'Observatoire, la menace de la contrefaçon et du piratage est de plus en plus grande.

La dernière étude menée par l'Observatoire en coopération avec l'OCDE montre qu'en 2016, le commerce mondial de marchandises de contrefaçon et piratées représentait jusqu'à 3,3 % du commerce mondial, ce qui représentait une hausse significative par rapport aux 2,5 % constatés trois ans auparavant. Environ 6,8 % de toutes les importations dans l'UE sont des contrefaçons, ce qui représente une autre forte augmentation.

Compte tenu de la portée et de l'importance mondiales des droits de propriété intellectuelle et considérant que nombre

de menaces qui pèsent sur les entreprises de l'UE investissant dans la propriété intellectuelle viennent de l'extérieur, la coopération visant à renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans les pays tiers est également devenue une activité essentielle de l'EUIPO. Il s'agit principalement de gérer des programmes de renforcement des capacités et d'échanges en la matière, des programmes financés par la Commission européenne et mis en œuvre dans la plupart des régions du monde ; tout en continuant à travailler en étroite collaboration avec les principaux offices de propriété intellectuelle non communautaires dans le monde (tels que les offices des États-Unis, de la Chine, du Japon et de la Corée du Sud), ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales, dont l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'OEB.

À titre d'exemple, dans le cadre de la crise actuelle, nous avons collaboré avec l'OMPI et les autres grands offices de propriété intellectuelle pour favoriser une approche concertée à l'égard des marques connexes à la Covid-19. En outre, nous avons soutenu les organes de lutte contre la fraude de l'UE (OLAF), Europol et Interpol, en ce qui concerne le matériel sanitaire de contrefaçon.

La réponse à l'épidémie de Covid-19

À l'instar des organisations du monde entier, l'EUIPO a dû rapidement s'adapter au cours de l'année 2020 à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences. Heureusement, l'Office avait déjà mis en place en 2019 des dispositifs généralisés de travail mobile et flexible, qui ont permis à la quasi-totalité de son personnel faisant face aux contraintes du confinement, notamment de télétravailler sur une longue période.

En d'autres termes, l'Office a pu continuer à répondre aux besoins de ses clients en matière de marques et de dessins ou modèles de l'UE, tout en assurant les autres composantes de sa mission principale, c'est-à-dire la coopération, la recherche, la communication, l'éducation et certains aspects portant sur le respect des droits de PI.

Afin d'aider ses clients à faire face à la crise, la réponse immédiate de l'Office a été de proroger, à deux reprises, tous les délais de toutes les procédures engagées devant l'Office, la seconde prolongation ayant expiré le 18 mai. Par la suite, les utilisateurs ont reçu des informations et un soutien sur la manière dont ils pouvaient bénéficier de nouvelles prorogations basées sur des « circonstances exceptionnelles ».

L'Office s'est adapté à l'utilisation de la vidéoconférence et d'autres outils en ligne, tant en interne qu'en externe, pour remplacer ou compléter ses réunions, ateliers et conférences, ainsi que pour assurer la libre circulation de l'information et la préservation de la coopération qui sont toutes deux si importantes dans l'offre de services d'enregistrement conviviaux.

Depuis le 8 juin, l'EUIPO a commencé de manière progressive (c'est-à-dire par étapes) à réintégrer ses locaux, en adoptant des mesures de précaution constantes. Cependant, nous réalisons que la situation à laquelle sont confrontées les entreprises de l'UE est loin d'être normale.



Figure 3 – Source : EUIPO.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les offices de propriété intellectuelle, les associations d'utilisateurs, le Parlement européen, la Commission européenne, les différentes autorités chargées du respect des droits de PI, les plateformes en ligne et d'autres parties prenantes afin de voir ce que l'EUIPO peut faire de plus dans le but d'aider, en particulier, les PME. Dans la crise économique que traversent actuellement les entreprises européennes, ce sont les PME qui figurent en tête de peloton des entreprises les plus durement touchées.

L'Office accélère donc l'introduction d'un certain nombre d'initiatives, notamment des services efficaces de règlement des litiges (effective dispute resolution services), ainsi qu'une aide (dite *pro bono*) apportée bénévolement par des experts en PI à des PME. Ces nouveaux services, destinés à réduire la complexité et les coûts pour les petites entreprises, sont disponibles depuis début juillet, sur le site Web de l'Office dans un espace dédié aux PME.

Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt *pro bono*, lancé auprès des PME, ont été, dans un premier temps, excellents. Cependant, le nombre conséquent des PME ayant besoin de l'aide d'experts maîtrisant la langue de celles-ci fait que la tâche à accomplir est considérable. D'ailleurs, si des lecteurs des *Annales de Mines* ont la capacité d'aider et sont prêts à soutenir ce secteur vital, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter.

En parallèle, nous avons également mis en place un groupe de travail avec la Commission européenne afin d'examiner comment l'Office peut apporter une aide supplémentaire aux PME en utilisant une partie des excédents qu'elle a pu accumuler. Les discussions avec la Commission progressent et nous espérons pouvoir en dire plus dans un futur proche.

Avant même que la crise liée au Covid-19 ne fasse ses ravages, les entreprises de l'UE étaient déjà entrées dans un nouveau monde, dans lequel elles devaient faire face à la concurrence croissante des pays tiers, à l'évolution rapide des technologies et à l'augmentation de la part des marchés en ligne.

Le Plan stratégique 2025

Au début de cette année, l'UE a publié sa stratégie tant attendue qui aura pour objectif de façonner l'avenir numérique de l'Europe. En ce qui concerne les PME, le rôle croissant du commerce en ligne et la nécessité d'une nouvelle stratégie industrielle facilitant la transition vers une économie plus numérique, plus verte, plus circulaire et plus compétitive au niveau mondial ont été mis en exergue.

Afin de s'adapter aux besoins des entreprises de l'UE dans ce monde en mutation, l'EUIPO a élaboré un nouveau plan stratégique, le Plan stratégique 2025 (PS 2025), dont l'objectif est de continuer à apporter une valeur ajoutée en matière de propriété intellectuelle aux entreprises et aux citoyens.

Ce plan s'articule autour de trois domaines principaux, ou moteurs stratégiques, qui, selon nous, donnent une orientation durant cette phase de changement. Tous les moteurs stratégiques sont d'égale importance et ils concernent, de manière générale, les « parties prenantes », les « clients » et la transformation « interne » que nous devons réaliser. L'illustration d'un cube en 3D, présentée dans la Figure 3 ci-dessus, symbolise la manière dont les moteurs s'assemblent dans une stratégie cohérente et intégrée.

Moteur pour les parties prenantes (*Stakeholder driver*)

Le « moteur pour les parties prenantes » a pour objectifs de faire passer la coopération européenne en matière de PI à la vitesse supérieure et d'obtenir un impact sur le terrain. Il s'agira, par exemple, d'adapter les outils et pratiques avancés aux besoins des utilisateurs au sein de l'EUIPN, de renforcer le respect des DPI ou de développer un centre de connaissances sur la propriété intellectuelle.

À travers ces objectifs, les offices de propriété intellectuelle des États membres verront leur rôle auprès des PME et dans l'application de la législation devenir plus important. Ce sera possible notamment grâce à de nouveaux projets de coopération européenne entre l'EUIPO et les OPI des États membres.

Moteur pour les clients (*Customer driver*)

Ce deuxième moteur stratégique repose sur le constat que l'ancienne approche « à taille unique » de l'Office à l'égard de ses utilisateurs ou déposants doit être révisée. Les initiatives seront donc axées sur les besoins des différents groupes d'utilisateurs, y compris les petites et grandes entreprises et les cabinets de conseillers professionnels, suivant une approche segmentée.

L'Office adoptera également des mesures visant à apporter, en particulier aux PME, un soutien plus complet dans la réalisation des différentes procédures, allant de l'enregistrement préalable à l'application de la législation. À cette fin, nous lançons un programme spécifique pour les PME et proposons de mettre à leur disposition un site Web disponible en vingt-deux langues, complété par des fonctionnalités de pointe.

Moteur interne (*Internal driver*)

Le troisième moteur du PS 2025 est plus centré sur l'interne et tient compte du fait que l'Office doit également continuer à évoluer en termes de compétences et de méthodes de travail. Il se concentre notamment sur l'apprentissage continu et l'engagement du personnel, les atouts qu'offre l'ère digitale, mais aussi le besoin de développer un milieu de travail du futur durable.

Cette stratégie pluriannuelle de l'EUIPO a été élaborée avant l'épidémie liée au Covid-19 et a été approuvée, en novembre 2019, par les organes directeurs de l'Office, le conseil d'administration et le comité budgétaire. Ce sou-



Figure 4 : Présentation du Plan stratégique 2025 – Source : EUIPO.

tien a d'ailleurs été réitéré en juin de cette année, alors que l'Office se préparait à lancer la mise en œuvre du PS 2025 dès le 1^{er} juillet, par les délégués des États membres, du Parlement européen, de la Commission européenne et des représentants des utilisateurs.

Les efforts de l'EUIPO dépendent en fin de compte de la coopération, qu'elle émane bénévolement (*pro bono*) du secteur privé ou de la collaboration avec la Commission et les institutions de l'UE ou avec les offices de propriété intellectuelle des États membres, notamment l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qui a toujours été un partenaire très solide.

Il est important de se rappeler que nous dépendons les uns des autres à bien des égards et qu'ensemble nous sommes plus forts. L'EUIPO veut agir comme un catalyseur pour aider les grandes et petites entreprises en France et dans toute l'UE à tirer pleinement parti de leurs actifs immatériels afin qu'elles puissent se développer et devenir plus fortes.

Notre nouveau plan stratégique établit le cadre nécessaire pour concrétiser nos ambitions, en synergie avec les nouvelles priorités politiques définies en matière de propriété intellectuelle aux niveaux européen et national. Travailler ensemble est, après tout, la meilleure façon de permettre à nos PME de « voir grand » et d'exploiter pleinement leurs créations intellectuelles.